

Session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 19 février 2021 à 12 h 15 par visioconférence conformément à l'arrêté numéro 2020-078 du ministre de la Santé et des Services sociaux.

Présidée par Mme la mairesse, Madeleine Brunette

Sont présents :

Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)
Jocelyne Lapierre, conseillère du district des Prés (# 2)
Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)
Louis-Simon Joanisse, conseiller du district des Érables (# 5)
Jean-Nicolas de Bellefeuille, conseiller du district des Lacs (# 6)

Absence motivée:

Jean-Benoit Trahan, conseiller du district de la Rive (# 3)

Sont aussi présents:

M. Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier
Me Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques
Mme Marianne Tardy, responsable des communications

Une trentaine de personnes y assistent (Facebook et visioconférence).

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2021**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 19 FÉVRIER 2021**
3. **DIVERSES RÉOLUTIONS - SERVICES DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS**
 - 3.1 Démission de l'employé numéro 47 à titre de pompier capitaine et maintien de son poste à titre de pompier à temps partiel
 - 3.2 Démission de l'employé numéro 1241
 - 3.3 Démission de l'employé numéro 1332
 - 3.4 Fin d'emploi de l'employé numéro 1236
 - 3.5 Fin d'emploi de l'employé numéro 1310
- 3.6 **DIVERSES RÉOLUTIONS - DIVERS**
 - 3.6 Réclamation de la subvention accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
 - 3.7 Offre de locaux au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSO) - Vaccination contre la COVID-19 des citoyennes et citoyens de l'Outaouais québécois
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le 19 février 2021

Point 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2021

La séance débute à 12 h 18.

Point 2. 2021-MC-058 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 19 FÉVRIER 2021

IL EST

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 février 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 3.1 2021-MC-059 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 47 À TITRE DE POMPIER CAPITAINE ET MAINTIEN DE SON POSTE À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2008-MC-R371 adoptée le 7 octobre 2008, le conseil nommait M. Serge Béland à titre de pompier capitaine au Service des incendies et premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Béland a remis sa démission par lettre, le 5 février 2021, en rapport au poste de pompier capitaine au Service des incendies, tout en maintenant son poste à titre de pompier;

CONSIDÉRANT la recommandation de MM. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et des premiers répondants et de, Benoit Gosselin, directeur adjoint du Service des incendies et premiers répondants, d'accepter la démission de M. Serge Béland au poste de pompier capitaine au Service des incendies et premiers répondants, tout en maintenant son poste à titre de pompier;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Appuyé par le conseiller Jocelyne Lapierre

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de MM. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants et de, Benoit Gosselin, directeur adjoint du Service des incendies et premiers répondants, accepte la démission de M. Serge Béland au poste de pompier capitaine au Service des incendies et premiers répondants, tout en demeurant pompier, et ce, effectif dès maintenant;

QUE le conseil présente à M. Serge Béland ses sincères remerciements pour le travail professionnel effectué en tant que capitaine au Service des incendies et premiers répondants de Cantley.

Adoptée à l'unanimité

Point 3.2 2021-MC-060 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 1241

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2008-MC-R093 adoptée le 4 mars 2008, le conseil autorisait l'embauche de M. Guy Morin à titre de pompier à temps partiel;

Le 19 février 2021

CONSIDÉRANT QUE, le 9 février 2021, M. Guy Morin confirmait verbalement sa démission lors d'une rencontre avec le directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation de MM. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants et de, Benoit Gosselin, directeur adjoint au Service des incendies et premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de MM. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants et de, Benoit Gosselin, directeur adjoint au Service des incendies et premiers répondants, accepte la démission de M. Guy Morin à titre de pompier à temps partiel, et ce, en date du 19 février 2021;

QUE le conseil transmette ses sincères remerciements pour le travail accompli au cours de ses années de services au sein de la Municipalité de Cantley;

QUE les dispositions nécessaires soient prises immédiatement par M. Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier, pour appliquer les modalités relatives à la démission de M. Guy Morin.

Adoptée à l'unanimité

Point 3.3

2021-MC-061 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 1332

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2012-MC-R031 adoptée le 10 janvier 2012, le conseil autorisait l'embauche de M. Johann St-Pierre titre de pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le 7 février 2021, M. Johann St-Pierre déposait sa lettre de démission;

CONSIDÉRANT la recommandation de MM. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants et de, Benoit Gosselin, directeur adjoint au Service des incendies et premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Jocelyne Lapierre

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de MM. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants et de, Benoit Gosselin, directeur adjoint au Service des incendies et premiers répondants, accepte la démission de M. Johann St-Pierre à titre de pompier à temps partiel, et ce, en date du 7 février 2021;

QUE le conseil transmette ses sincères remerciements pour le travail accompli au cours de ses années de services au sein de la Municipalité de Cantley;

Le 19 février 2021

QUE les dispositions nécessaires soient prises immédiatement par M. Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier, pour appliquer les modalités relatives à la démission de M. Johann St-Pierre.

Adoptée à l'unanimité

Point 3.4 2021-MC-062 FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 1236

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2006-MC-R037 adoptée le 7 février 2006, le conseil autorisait l'embauche de l'employé numéro 1236 à titre de pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le 15 février 2021, l'employé numéro 1236 a été informé de sa fin d'emploi effective le 19 février 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de MM. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants et de, Benoit Gosselin, directeur adjoint au Service des incendies et premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de MM. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants et de, Benoit Gosselin, directeur adjoint au Service des incendies et premiers répondants, recommande la fin d'emploi de l'employé numéro 1236, et ce, en date du 19 février 2021;

QUE les dispositions nécessaires soient prises immédiatement par M. Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier, pour appliquer les modalités relatives à la fin d'emploi de l'employé numéro 1236.

Adoptée à l'unanimité

Point 3.5 2021-MC-063 FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 1310

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R035 adoptée le 11 janvier 2011, le conseil autorisait l'embauche de l'employé numéro 1310 à titre de pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le 15 février 2021, l'employé numéro 1310 a été informé de sa fin d'emploi effective le 19 février 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de MM. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants et de, Benoit Gosselin, directeur adjoint au Service des incendies et premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Jocelyne Lapierre

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de MM. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants et de, Benoit Gosselin, directeur adjoint au Service des incendies et premiers répondants, recommande la fin d'emploi de l'employé numéro 1310 et ce, en date du 19 février 2021;

Le 19 février 2021

QUE les dispositions nécessaires soient prises immédiatement par M. Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier, pour appliquer les modalités relatives à la fin d'emploi de l'employé numéro 1310.

Adoptée à l'unanimité

Point 3.6

2021-MC-064 **RÉCLAMATION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'est engagée à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2020-MC-230 adoptée le 9 juin 2020, le conseil déposait une demande d'aide financière dans le cadre du PAV - Volet PPA-CE - 2020-2021;

CONSIDÉRANT QU'en date du 2 juillet 2020, M. François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, octroyait un montant de 25 000 \$ dans le cadre du PAV - Volet PPA-CE - 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli, le 17 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes du projet sera effectuée au plus tard le 23 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve les dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ) et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

Le 19 février 2021

Point 3.7 2021-MC-065 OFFRE DE LOCAUX AU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS (CISSSO) - VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DES CITOYENNES ET CITOYENS DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire multifonctionnel (CCM) de la Municipalité de Cantley peut accueillir un grand nombre de personnes, et ce, malgré la pandémie actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire réitérer son offre faites aux dirigeants du CISSSO responsables des sites de vaccination, à savoir l'offre de locaux gratuits aux fins de la vaccination contre la COVID-19 de la population de l'Outaouais québécois;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Jocelyne Lapierre

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil offre gratuitement les divers locaux du centre communautaire multifonctionnel (CCM) au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) aux fins de la vaccination citoyenne contre la COVID-19;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable de la région de la Montérégie, ainsi qu'à M. Stéphane Pleau, directeur de la Direction des services techniques et de la logistique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

Point 5. 2021-MC-066 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par la conseillère Jocelyne Lapierre

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance extraordinaire du conseil municipal du 19 février 2021 soit et est levée à 12 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Madeleine Brunette
Mairesse

Stéphane Parent
directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat le 19 février 2021

Signature : _____